



Édito

Le SCOT du Pays d'Aunis : c'est parti !

Ensemble nous sommes plus forts, c'est une évidence.

Aujourd'hui plus encore alors que s'engage pour notre territoire et ses collectivités l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale. Ce SCOT déterminera pour les dix années à venir les grandes évolutions de notre Pays d'Aunis, évolutions nécessaires, indispensables pour nous inscrire tous dans une vraie modernité. Et faire entendre notre voix.

Ce grand projet nous donne l'envie et l'énergie d'aller encore plus loin : grâce à une collaboration active avec les collectivités locales, la Maison de l'Économie vient notamment d'être créée. Par ailleurs le Plan d'Action pour l'Emploi du Pays d'Aunis se renforce, un Schéma de Développement des Équipements Commerciaux est en cours d'élaboration : ainsi par l'emploi, sous toutes ses formes, nous travaillons pour donner à chacun des perspectives d'avenir sur notre territoire.

Et pour communiquer plus en détails et simplement sur l'ensemble de nos actions, vous découvrirez bientôt un site Internet réaménagé aux couleurs dynamiques de notre logotype.

Pour les années à venir, notre volonté est celle d'un développement harmonieux, cohérent, du Pays d'Aunis. Afin de mener à bien cette grande mission, ensemble nous serons vraiment plus forts.

Bernard DRAPPEAU,
Président du Pays d'Aunis.

Sommaire

le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays d'Aunis : c'est parti !

30 janvier 2006 : ouverture de la Maison de l'Économie

...et un zoom sur le Pays d'Aunis en action.



Le Pays d'Aunis en action

ÉLABORATION DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DES EQUIPEMENTS COMMERCIAUX DU PAYS D'AUNIS

Le syndicat mixte du Pays d'Aunis réalise actuellement une étude préalable à l'élaboration d'un Schéma de Développement des Équipements Commerciaux du Pays d'Aunis (SDEC).

L'objectif d'un SDEC est de promouvoir de façon équilibrée les différentes formes de commerces en définissant les orientations du territoire en matière de développement commercial, les secteurs d'activité à privilégier ou les scénarii d'évolution.

Un SDEC sert notamment d'outil d'aide à la décision pour la Commission Départementale d'Équipement Commercial à laquelle est soumis tout projet de création, extension et/ou transformation de surface de vente de détail de plus de 300 m², préalablement à la délivrance d'un permis de construire.

Le SDEC est construit en articulation avec le SCOT. Il s'intègre ainsi dans une réflexion plus globale d'aménagement du territoire et d'organisation des services à la population. De nombreux paramètres sont pris en compte pour son élaboration : offre commerciale existante, pôles commerciaux environnants, évolutions démographiques à venir, comportements d'achat et attentes des ménages...

Confiée à Pivadis SM Conseil, l'étude préalable a démarré en septembre 2005 et s'achèvera par la rédaction du Schéma de Développement des Équipements Commerciaux du Pays d'Aunis au 1^{er} semestre 2006. Il devra permettre de rééquilibrer l'offre commerciale du Pays d'Aunis face aux pôles préexistants.

LE PLAN D'ACTION POUR L'EMPLOI : UN SERVICE RESSOURCES HUMAINES À DESTINATION DES EMPLOYEURS

Partenaire de proximité depuis 2003, le PAE conseille et accompagne tous les employeurs du Pays d'Aunis en gestion des ressources humaines. Le Plan de Cohésion Sociale a renforcé ce rôle auprès des employeurs. En effet, de nouvelles mesures destinées à favoriser l'emploi ont été mises en place. Ainsi dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil général de Charente Maritime, le PAE mène une action concernant les mesures CIRMA et contrat d'avenir qui s'adressent respectivement au secteur marchand et non marchand.

Le PAE reste à votre disposition pour toute information complémentaire au 05 46 07 51 68.



NOUVELLE ORGANISATION DE L'ACCUEIL DES JEUNES EN PAYS D'AUNIS

En février 2005, l'État a incité le réseau régional d'accueil jeunes à se restructurer. La Mission Locale de La Rochelle et la PAIO de Surgères en ont fait un enjeu pour le territoire Pays d'Aunis.

Une démarche volontaire des élus

Le projet d'évoluer vers une structure unique a fait l'objet de rencontres pour informer et consulter les élus des quatre Communautés de communes du Pays d'Aunis. La cohérence territoriale et le service équitable auprès des jeunes ont été les arguments moteurs de l'adhésion à ce projet.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la Mission Locale de La Rochelle - Ré - Pays d'Aunis est née, issue de la fusion de la Mission Locale de La Rochelle et de la PAIO de Surgères. En mutualisant ainsi les moyens pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur le bassin d'emploi de La Rochelle, cette nouvelle structure intervient sur 80 communes. Le siège social de l'association demeure à La Rochelle et une antenne Pays d'Aunis est basée à la Maison de l'Emploi de Surgères.

Une couverture territoriale plus efficace pour l'accueil des jeunes

Sur le Pays d'Aunis, cette réorganisation permet d'offrir une meilleure couverture territoriale pour un service au plus près des jeunes. Concrètement, des permanences hebdomadaires de la Mission Locale sont ouvertes dans tous les chefs-lieux de cantons. Pour cela, les communes ont mis à disposition des locaux que la Mission Locale a équipés en matériel informatique.

Pour plus de proximité, des conseillers accueillent les jeunes en différents sites du Pays d'Aunis :

Mairie d'Aigrefeuille - 2, rue de l'Aunis
Mardi : 9 h - 12 h / 13 h 30 - 16 h 30 - Jeudi : 13 h 30 - 16 h 30
Vendredi : 9 h - 12 h
Lydie CHAPITREAU - Marie-Pierre PAYET

Mairie de Courçon - Place de la mairie
Mardi : 9 h - 12 h / 14 h - 17 h - Vendredi : 14 h - 17 h
Hugues GASTOU - Marie-Pierre PAYET

Mairie de La Jarrie - Place de la mairie
Lundi : 14 h - 17 h - Mercredi : 9 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h
Marie-Pierre PAYET - Céline RAIBAUD

Mairie de Marans - En attente de locaux
Thibault OLIVER

Maison de l'Emploi de Surgères

Square du château
Lundi : 13 h 30 - 17 h 30
Mardi / Mercredi / Jeudi : 9 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h 30
Vendredi : 9 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h
Lydie CHAPITREAU - Barbara DAMAS - Séverine LALOT
Marie-Pierre PAYET

Pour prendre rendez-vous avec les conseillers, contactez les secrétariats de La Rochelle ou Surgères :

Mission Locale La Rochelle - Ré - Pays d'Aunis :
Siège social : 90 rue de Bel Air 17044 LA ROCHELLE cedex 1
Tél. : 05 46 27 65 20 - Fax : 05 46 42 30 70

Antenne Pays d'Aunis :
Maison de l'Emploi, square du château 17700 SURGERES
Tél. : 05 46 07 76 32

La Maison de l'Économie du Pays d'Aunis est ouverte

Depuis le 30 janvier 2006, la Maison de l'Économie du Pays d'Aunis accueille les futurs créateurs, repreneurs et chefs d'entreprise du territoire. Située à St-Sauveur d'Aunis, elle regroupe en un seul lieu les différents appuis à la création, au maintien et au développement, nécessaires à la concrétisation d'un projet d'activité. La Maison de l'Économie est animée et coordonnée par le Syndicat Mixte du Pays d'Aunis, et repose sur la mobilisation du réseau des acteurs du développement économique.

Trop souvent les porteurs de projet parlent de "parcours du combattant" en évoquant le manque de lisibilité des services existants, la multitude d'organismes, les difficultés à identifier les bons interlocuteurs, les problèmes d'accessibilité... Afin de répondre à leurs attentes et de faciliter leurs démarches, le syndicat mixte du Pays d'Aunis et ses partenaires ont décidé de leur proposer une offre de services :

- regroupée en un lieu unique pour plus de simplicité ;
- organisée en un lieu central et facile d'accès pour plus de proximité ;
- mobilisant les partenaires du développement économique pour plus d'efficacité.

Les porteurs de projet peuvent désormais trouver, en un même lieu, les services d'acteurs économiques tels que le syndicat mixte du Pays d'Aunis, les Communautés de Communes du Canton de Courçon, du Pays Marandais, de Plaine d'Aunis et de Surgères, les Chambres de Commerce et d'Industrie de La Rochelle et de Rochefort-Saintonge, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la Chambre d'Agriculture ou encore Interface, l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique), la DDTEFP (Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle), l'URSSAF, Espace Gestion 17, Créafort...

La Maison de l'Économie du Pays d'Aunis : tout l'esprit d'entreprendre sous un même toit

- **Un lieu d'accompagnement de projets** avec un suivi personnalisé proposé aux futurs créateurs, repreneurs ou chefs d'entreprises existantes, et assuré par des interlocuteurs avertis et des personnes ressources présents sur place quotidiennement.
- **Un lieu de ressources** avec un point information-documentation en libre service et la mise à disposition sur place de moyens (ex. accès Internet, outils informatiques et bureautiques...) permettant aux futurs créateurs / repreneurs d'activité de travailler ainsi leur projet de manière individuelle.
- **Un lieu d'échanges d'informations et d'expériences** grâce à une mise en relation des porteurs de projet entre eux, et aussi à l'organisation sur place d'actions de formation et de sensibilisation.

Pour tout renseignement :
Maison de l'Économie du Pays d'Aunis
13, rue de Ligoure - 17540 St-Sauveur-d'Aunis
Tél. : 05 46 01 70 91 / Fax : 05 46 67 60 99
Mail : maison-economie@wanadoo.fr

avant



après



Valorisons le patrimoine de pays

Le petit patrimoine, parfois appelé "patrimoine de pays", regroupe un ensemble d'éléments authentiques, fragiles et émanant de savoir-faire locaux. Il correspond avant tout à un patrimoine que nous avons sous les yeux, construit sur mesure et que paradoxalement nous ne voyons pas, par accoutumance ou inexpérience. De ce fait, il est le plus souvent laissé à l'abandon et peu considéré. Sur le Pays d'Aunis il est représenté par des fours à pain, puits, lavoirs, ponts, croix de chemin, écluses, cabanes de vignes, pigeonniers...

Depuis 2001, le syndicat mixte du Pays d'Aunis mène une opération de valorisation de son petit patrimoine. Elle vise à soutenir la restauration qualitative d'édifices et de leurs abords, c'est-à-dire en respectant l'édifice et en utilisant les matériaux traditionnels. Afin d'atteindre cet objectif le Pays a organisé et piloté des moyens techniques et financiers. Grâce à cela, les communes qui se sont lancées dans un projet de restauration ont pu bénéficier des conseils du CAUE pour élaborer leur projet et d'un architecte pour le suivi des travaux. Dans ce cadre, elles ont obtenu des subventions régionales et départementales.

Si vous souhaitez sauvegarder un édifice sur votre commune, n'hésitez pas à prendre contact avec les services du Pays d'Aunis.
tél : 05 46 01 20 09

Restauration de l'abreuvoir de Vouhé :

Le SCOT un outil pour construire l'avenir de nos communes

Les collectivités composant le Pays d'Aunis ont confié au syndicat mixte du Pays d'Aunis la mission d'élaborer un Schéma de Cohérence Territoriale ou SCOT. Les SCOT ont été institués par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU). Cette loi incite les collectivités locales à faire évoluer leurs pratiques de planification territoriale.

Qu'est-ce qu'un SCOT ?

C'est un document de référence qui fixe pour 10 ans, les orientations générales de l'organisation d'un territoire intercommunal.

Les orientations inscrites guideront les élus municipaux dans l'établissement des documents d'urbanisme pour leur commune (Plan Local d'Urbanisme ou PLU, Carte Communale), que ce soit en matière de logements, d'équipements, d'activités, de transport, d'environnement...

Le SCOT se doit de respecter les directives européennes et nationales.

Pour élaborer ou faire évoluer leur document d'urbanisme les maires se référeront au SCOT car les PLU et Cartes Communales doivent être compatibles avec le SCOT. C'est sur leur base que sont instruits les permis de construire et déclarations de travaux déposés en mairie.

Un SCOT pour quoi faire ?

Explosion démographique, étalement urbain, accentuation des déplacements et des nuisances, modification des modes de vie sont autant d'évolutions que vit le territoire du Pays d'Aunis. Ces transformations du territoire confrontent chaque jour ses acteurs, et particulièrement les élus, à de nouveaux défis, en matière d'aménagement et de développement.

Autant d'enjeux auxquels il faut réfléchir et travailler ensemble, à l'échelle du Pays d'Aunis, en partenariat avec nos voisins que sont les agglomérations de La Rochelle, Rochefort, Niort, mais aussi les Pays des Vals de Saintonge, Rochefortais et du Sud Vendée.

La loi SRU repense la planification et crée un outil adapté, le SCOT. En son absence le préfet peut geler l'urbanisation. En élaborant un SCOT, les élus reprennent la maîtrise de leur territoire pour décider et agir, et non subir.

Véritable outil de prospective, le SCOT définira les orientations d'aménagement du Pays d'Aunis à horizon 2020.

LE SCOT EN QUELQUES CHIFFRES

- 52 190 habitants
- 924 km²
- 52 communes
- 4 communautés de communes



Directives supérieures notamment européennes, code de l'urbanisme, charte de parc naturel régional...

SCOT

Programme Local de l'Habitat (PLH)
Schéma d'Équipement Commercial

POS - PLU
Carte communale
ZAC et lotissement

La feuille de route du SCOT du Pays d'Aunis



Les rendez-vous du SCOT

En Pays d'Aunis, les premières étapes de définition du périmètre, choix du maître d'ouvrage et lancement de la procédure se sont déroulées ces derniers mois.

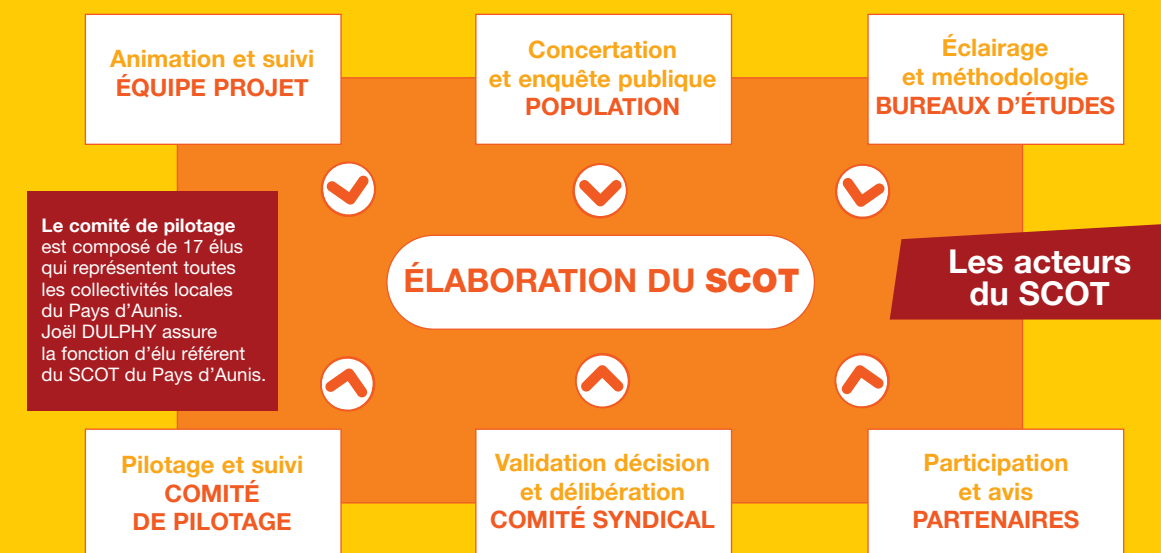
Les rendez-vous importants prévus en 2006 seront tout d'abord la présentation du projet de diagnostic en comité syndical le 1^{er} mars 2006. Ensuite, le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est programmé pour l'été 2006, après un travail en 3 ateliers thématiques, cohésion urbaine, développement économique et déplacements, identité territoriale.

Un autre temps fort de l'élaboration du SCOT sera la concertation avec la population, prévue à l'automne 2006. 5 réunions publiques sur le territoire seront organisées pour faire vivre cette concertation.

Les élus du Pays d'Aunis élaborent le SCOT

En effet, les acteurs principaux du SCOT sont les élus des communes et communautés de communes du territoire.

Ils interviennent au travers du comité syndical qui est l'organe délibérant du syndicat mixte du Pays d'Aunis et à qui il revient la responsabilité d'approuver le SCOT du Pays d'Aunis. Ils agissent aussi au sein du comité de pilotage qui est chargé du suivi et du pilotage de l'élaboration du SCOT. Le comité de pilotage prévalide les grandes étapes du SCOT avant leur présentation en comité syndical.



D'autres acteurs interviennent pendant l'élaboration du SCOT :

- Les maîtres d'œuvre du SCOT :**
 les maîtres d'œuvre du SCOT : le syndicat mixte du Pays d'Aunis travaille avec trois bureaux d'études. SIAM, spécialisé en urbanisme et aménagement coordonne le projet. Il est accompagné de Théma environnement et d'Arbressence pour les volets environnement et paysage.
- Les partenaires (Personnes Publiques Associées et Consultées) :**
 les services de l'État, le Conseil régional Poitou-Charentes, le Conseil général de la Charente-Maritime, les collectivités locales du territoire et des territoires limitrophes, les Chambres consulaires, le CAUE... sont associés à l'élaboration du SCOT.
- La population du territoire du Pays d'Aunis :**
 elle peut contribuer à l'élaboration du SCOT, principalement de deux façons, lors de la concertation qui sera réalisée autour du PADD et lors de l'enquête publique.
- L'équipe d'animation :**
 trois personnes sont chargées du suivi technique, financier et administratif du SCOT.

Le Pays d'Aunis est à votre disposition pour toute information complémentaire au 05 46 01 20 09.